



Bourgeoisie de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Assemblée bourgeoisiale
16 juin 2026
Point 04 Tarif d'agrégation

En début de chaque législature, l'assemblée bourgeoisiale doit valider les tarifs d'agrégation indiqués dans l'annexe No 2 du règlement bourgeoisial du 14.03.2011.

La commission bourgeoisiale propose de maintenir les tarifs proposés soit :

Valaisan	Domicilié depuis 10 ans au moins	Non domicilié Domicilié depuis moins de 10 ans
Conjoint bourgeois	CHF 3'000.--	CHF 5'000.--
Personne seule ou conjoint valaisan ou non bourgeois	CHF 6'000.--	CHF 8'000.--
Couple valaisan non bourgeois	CHF 9'000.--	CHF 12'000.--

Frais de chancellerie : CHF 500.--par cas

Remarques :

1. 30 ans de domicile valaisan : 50% des tarifs ci-dessus.
2. Demande d'agrégation individuelle d'un enfant mineur : 50% des tarifs ci-dessus pour personne seule.

Administration bourgeoisiale

Massongex, le 26 mai 2026